

COMMUNIQUE DE PRESSE

Broye, le 25 septembre 2024

NOUVEL AVION DE COMBAT F-35A : LA REGION LEVE SON OPPOSITION PREVENTIVE

Suite à des discussions constructives avec le DDPS et notamment avec la Présidente de la Confédération, Mme Viola Amherd, les communes, l'ASIC et la COREB ont décidé de lever leur opposition à la demande d'approbation des plans de constructions militaires « Payerne, Grandcour (VD) et Estavayer-le-Lac (FR), Base aérienne de Payerne ; mesures constructives nouvel avion de combat (NKF) ». La région est satisfaite du dialogue établi et des engagements pris par le DDPS dans ce dossier, que ce soit au niveau du nombre de mouvements ou des perspectives économiques, notamment en termes d'emploi.

Contexte

En automne dernier, le DDPS a déposé à l'enquête publique le projet cité en titre qui prévoit la construction des premières infrastructures nécessaires à l'accueil du F-35A sur l'aérodrome militaire de Payerne. Afin de protéger les intérêts de la population et de faire respecter ses droits, une opposition préventive avait été déposée en novembre 2023 contre ce projet.

Notre opposition avait été déposée dans le sens de préserver les droits de nos citoyens. A nos yeux, la procédure suivie par le DDPS ne respectait pas le cadre légal en vigueur.

Au cours de ces derniers mois, un processus de dialogue a pu être mis en place. Ces discussions se sont concrétisées par une rencontre avec la Présidente de la Confédération Mme Viola Amherd à Berne le 3 septembre 2024. Au cours de cette rencontre qui a réuni des représentants de plusieurs communes de la région, de l'ASIC et de la COREB ainsi que des cadres des forces aériennes, d'armasuisse et du DDPS, les questions liées au nombre de mouvements et aux nuisances ont pu être abordées, tout comme les perspectives économiques de la Base aérienne de Payerne. Les garanties obtenues lors de cette rencontre, qui ont été confirmées par écrit, ont permis à la région de lever ses oppositions.

Mouvements et nuisances

Le DDPS a confirmé un nombre de 4'200 mouvements comme base de calcul pour l'établissement du futur cadastre du bruit. De plus, la région a pu obtenir la suppression des vols d'entraînement du F-35A le lundi matin et le vendredi après-midi, sauf en cas de nécessité impérieuse (notamment les missions de police aérienne). Le DDPS s'est aussi engagé, indépendamment du plafond fixé à 4'200 mouvements, à contribuer à la réduction des nuisances dans toutes les procédures à venir (notamment modification du plan sectoriel militaire, révision du cadastre de bruit, élaboration d'un nouveau règlement d'exploitation). La région et le DDPS vont poursuivre leurs discussions dans le cadre des procédures à venir sur la question des vols de nuit, de la répartition des vols entre les trois aérodromes militaires lors d'engagement 24/24h ou encore sur la répartition des exercices de démonstration entre les trois aérodromes de manière égalitaire et proportionnée

Emplois et développement économique de la base aérienne

Les perspectives sont aussi réjouissantes au niveau du développement économique de la base aérienne puisque plusieurs discussions constructives ont pu avoir lieu afin de favoriser la création d'emplois dans la région. Ces discussions se sont concrétisées par l'engagement du DDPS à considérer la base aérienne de Payerne en tant qu'opportunité d'implantation pour le développement de toutes nouvelles activités en lien avec les secteurs aéronautique et spatial dans le domaine militaire ou civil.

Pour ce faire, dans une première étape, environ 40 nouveaux EPT seront dédiés à l'exploitation du simulateur F-35A et du personnel RUAG arrivera à terme sur le site pour les opérations de maintenance usuelle de la flotte.

Afin de mettre en œuvre encore plus concrètement ce développement, un premier groupe de travail sera constitué pour soutenir la création d'un centre de formation des métiers de la maintenance aéronautique. Il sera présidé conjointement par le DDPS et la COREB et réunira différents acteurs/partenaires impliqués dans la formation professionnelle (Forces aériennes, armasuisse, RUAG, cantons de Vaud et Fribourg, Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et swiss aeropole.

Pour assoir encore plus directement la place de la Romandie et de Payerne, un deuxième groupe de travail sera également créé par le DDPS sur la thématique « emploi et innovation ». Il sera notamment composé de représentants du DDPS (armasuisse et Forces aériennes), de swiss aeropole, de la COREB, des cantons de Vaud et de Fribourg ainsi que de l'EPFL.

Conclusion

La COREB se réjouit de l'accord trouvé avec le DDPS et souligne la parfaite collaboration avec les communes de la région et avec l'ASIC dans ce dossier. L'unité et la cohésion démontrées ont permis de négocier un accord favorable pour la population de la région au niveau des mouvements et des nuisances.

Au niveau économique, la COREB est consciente de l'importance de l'aérodrome militaire de Payerne pour la région, notamment en termes d'emplois. Elle se réjouit qu'un dialogue constructif ait pu être installé avec le DDPS et que la région soit considérée comme un partenaire dans le développement des activités militaires et civiles du site. Les engagements pris constituent un point de départ fondé sur un rapport de confiance mutuel, et nous nous réjouissons de participer de manière proactive dans les groupes de travail pour saisir les opportunités à venir et développer l'emploi sur le site.

Contact presse

Olivier Piccard, Président de la COREB et Préfet de Broye-Vully, 026 557 37 37

Nicolas Kilchoer, Vice-Président de la COREB et Préfet de la Broye, 026 305 91 20